

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le trente janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique exceptionnelle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Mauricette ODRY		
	Catherine SIMONNEAU	Michelle PRUNEAU
Anne-Laure THOMAS		
Murielle VILLATTE		
Jean-Pierre BEDU		
	Claude BORNE	Jean-Claude BADAIRE
Marc DEFOSSE		
	Claude MONTAIGU	Mauricette ODRY
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
27 janvier 2020	27 janvier 2020	Jean pierre BEDU

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil du 5 décembre 2019.

CONTRAT VILLAIN :

Monsieur le Maire fait part de la proposition de contrat de l'entreprise Villain. Comme chaque année, cet engagement comprend l'entretien de la lagune pour réduire les vases et la fréquence des curages, diminuer les odeurs et améliorer le fonctionnement de celle-ci, pour un montant annuel 2020 de 2 040 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte cette proposition de contrat pour l'entretien de la lagune.

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 :

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de voter la délibération du quart qui permet des dépenses d'investissement prévues et non prévues jusqu'au vote des budgets en avril prochain, pour ce faire il propose d'abonder les comptes suivants :

- 1) Sur le budget de la commune :
 - 2051 : 500 €
 - 2188 : 10 000 €
 - 2152 : 2 502,60

- 2) Sur le budget eau et assainissement :
 - 2315 : 10 000 €
 - 2313 : 10 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif commune et également eau et assainissement 2020 dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'année précédente, hors remboursement d'emprunt, pour les comptes précités.

PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE :

Monsieur le Maire informe le conseil que le CDG45 a envoyé le tableau de proposition d'avancement de grades des agents de la catégorie C pour l'année 2020, une commission administrative paritaire du CDG45 est prévue en juin 2020 pour une nomination en juillet 2020 ; cet avancement nécessite la création de deux postes au sein de la mairie, pour laquelle une délibération doit être rédigée.

Deux agents de la collectivité peuvent y prétendre :

- Damien Ratieuville, dont l'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est soumis à la réussite de l'examen qu'il passe en ce moment ;
- Alexandra Ragu pour le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide la création de ces deux postes au sein de la mairie afin de permettre l'avancement au grade supérieur des deux agents précités.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le conseil que l'effectif de l'école pour l'année prochaine sera de 42 élèves.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande de prêt de matériel de Monsieur Le Maire de Lion-En-Sullias pour le comité des fêtes afin d'organiser la fête des beignets aux fleurs d'acacia qui aura lieu le 31 mai prochain.
- Monsieur le Maire détaille le rapport de vérification de la protection incendie, pour laquelle un technicien de l'entreprise SICLI est intervenu afin de procéder à la vérification de chacun des extincteurs de la commune ; deux seront à remplacer : un à l'école et l'autre à la bibliothèque.
- Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de loi sénatoriale visant à réformer le régime des catastrophes naturelles.
- Monsieur le Maire informe des remerciements de Madame Brami des écuries des Anglonnières suite au versement de l'aide financière de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.